

DECISION MUNICIPALE n° D20250305-016

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

| | | |
|---------------------|---------------------------------------|--|
| | Service | Service Culturel |
| | Type | Contrat de cession de spectacle |
| Matière | 8.9 | Domaines de compétences par thèmes - culture |
| Spectacle | Mukashi Banashi | |
| Dates | Mardi 29 avril 2025 | |
| Lieu | Centre culturel municipal Jean Ferrat | |
| Attributaire | Compagnie Filou | |

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle **Mukashi Banashi** produit par la Compagnie Filou, domiciliée au 7 Villa Hersent – 75015 PARIS, proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2024-2025.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle Mukashi Banashi, présenté le mardi 29 avril 2025 à 15 h 00 dans la salle de spectacles du centre culturel municipal Jean Ferrat.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **1 090.00 € T.T.C. :**

- 710 € cession pour la représentation,
- 340 € frais de déplacement
- 40.00 €, 2 repas le 29 avril midi

La nuitée du 28 et du 29 avril 2025 et les repas du soir sont à la charge de la ville d'Ussel.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 5 mars 2025

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE